

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 98

présenté par
M. Dufau

AVANT L'ARTICLE 6

Supprimer la division et l'intitulé suivants :

« Titre II

« Organisation générale de la politique de développement et de solidarité internationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre la structure du projet en accord avec son contenu, la présence du titre II ne se justifiant désormais plus, compte tenu des modifications que la commission a apportées aux articles du projet de loi initial.